

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_19A
id. 5618

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-

BUDGET PRINCIPAL

-

BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, le projet de budget primitif pour 2021 concernant le budget principal, détaillé dans le rapport de présentation annexé.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à 407 394 313 €.

Il ne déroge pas à la stratégie financière fixée pour le mandat et se décline selon les principaux axes suivants :

- une maîtrise de l'évolution des charges courantes grâce aux efforts de l'ensemble des services et la volonté départementale engagée sur la maîtrise des dépenses directes,
- une épargne de gestion estimée à 27 millions d'euros au budget primitif 2021, permettant de financer une partie des investissements,
- un volume d'emprunt stabilisé de 13 millions d'euros permettant la poursuite du désendettement de la collectivité,
- un volume d'investissement proche de 48,5 millions d'euros en 2021, hors reports de plus de 30 millions d'euros.

A - DÉPENSES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001	<u>Résultat d'investissement 2020 reporté.....</u>	10 903 006,00 €
<u>CHAPITRE 16</u>	<u>Emprunts et dettes assimilées.....</u>	17 049 615,00 €
<u>CHAPITRE 20</u>	<u>Immobilisations incorporelles.....</u>	2 464 097,74 €
<u>CHAPITRE 204</u>	<u>Subventions d'équipements versées.....</u>	18 916 126,43 €
<u>CHAPITRE 21</u>	<u>Immobilisations corporelles.....</u>	6 324 680,99 €
<u>CHAPITRE 23</u>	<u>Immobilisations en cours.....</u>	20 647 166,69 €
<u>CHAPITRE 27</u>	<u>Autres immobilisations financières.....</u>	100 000,00 €

<u>CHAPITRE 45</u>	<u>Opérations pour compte de tiers</u>	128 472,85 €
<u>CHAPITRE 020</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	3 000 000,00 €
	Sous-total des investissements.....	79 533 165,70 €
Restes à réaliser chapitre 018	Revenu de solidarité active.....	11 958,49 €
Restes à réaliser chapitre 13	Subvention d'investissement.....	11 650,00 €
Restes à réaliser chapitre 20	Immobilisations incorporelles.....	446 375,49 €
Restes à réaliser chapitre 204	Subventions d'équipement versées	8 417 984,00 €
Restes à réaliser chapitre 21	Immobilisations corporelles.....	2 096 458,43 €
Restes à réaliser chapitre 23	Immobilisations en cours.....	19 597 187,00 €
Restes à réaliser chapitre 454	Opérations pour compte de tiers...	42 716,94, €
Restes à réaliser chapitre 458	Opérations sous mandat.....	135 913,57 €
	Sous-total des restes à réaliser	30 760 243,92 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		110 293 409,62 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>CHAPITRE 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	16 984 907,00 €
<u>CHAPITRE 012</u>	<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	71 105 927,00 €
<u>CHAPITRE 014</u>	<u>Atténuation de charges</u>	2 966 000,00 €
<u>CHAPITRE 016</u>	<u>Allocation personnalisée d'autonomie</u>	31 880 188,00 €
<u>CHAPITRE 017</u>	<u>Revenu de solidarité active</u>	50 491 209,00 €
<u>CHAPITRE 65</u>	<u>Charges de gestion courante</u>	107 570 672,00 €
<u>CHAPITRE 66</u>	<u>Charges financières</u>	5 692 396,00 €
<u>CHAPITRE 67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	2 932 604,38 €
<u>CHAPITRE 68</u>	<u>Provisions</u>	568 000,00 €
<u>CHAPITRE 022</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	6 909 000,00 €

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ... 297 100 903,38 €

TOTAL DES DÉPENSES 407 394 313,00 €

B - RECETTES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE 024</u>	<u>Produit des cessions.....</u>	220 000,00 €
<u>CHAPITRE 10</u>	<u>Dotations, fonds divers et réserves.....</u>	29 191 341,18 €
<u>CHAPITRE 13</u>	<u>Subventions d'investissement.....</u>	7 174 425,07 €
<u>CHAPITRE 16</u>	<u>Emprunts et dettes assimilées.....</u>	13 000 000 €
<u>CHAPITRE 27</u>	<u>Immobilisations financières.....</u>	100 000 €
<u>CHAPITRE 45</u>	<u>Opération pour compte de tiers.....</u>	218 318,63 €
	Sous-total des investissements.....	49 904 084,88 €

Restes à réaliser chapitre 13	Subventions d'investissement.....	17 427 727,74 €
Restes à réaliser chapitre 27	Immobilisations financières.....	45 335,00 €
Restes à réaliser chapitre 45	Opération pour compte de tiers.....	348 846,00 €
	Sous-total des restes à réaliser.....	17 821 908,74 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 67 725 993,62 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002	Résultat de fonctionnement 2020 reporté.....	30 856 580,07 €
<u>CHAPITRE 013</u>	<u>Atténuation de charges.....</u>	163 285,00 €
<u>CHAPITRE 016</u>	<u>Allocation personnalisée d'autonomie.....</u>	12 055 000,00 €
<u>CHAPITRE 017</u>	<u>Revenu de solidarité active.....</u>	23 927 310,00 €

<u>CHAPITRE 70</u>	<u>Produits des services, du domaine et ventes.....</u>	2 104 570,00 €
<u>CHAPITRE 73</u>	<u>Impôts indirects.....</u>	167 011 000,00 €
<u>CHAPITRE 731</u>	<u>Fiscalité directe.....</u>	30 032 687,00 €
<u>CHAPITRE 74</u>	<u>Dotations.....</u>	59 009 871,00 €
<u>CHAPITRE 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante.....</u>	13 716 000,00 €
<u>CHAPITRE 76</u>	<u>Produits financiers.....</u>	400 435,00 €
<u>CHAPITRE 77</u>	<u>Produits exceptionnels.....</u>	391 581,31 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT..		339 668 319,38 €
TOTAL DES RECETTES.....		407 394 313,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le règlement intérieur et notamment son article 49,

Vu l'amendement remis au Président à l'ouverture de la séance par le Groupe des Républicains portant création d'une aide pour la signalétique et l'adressage postal des communes avec inscription budgétaire de 150 000 €,

Vu le renvoi de l'amendement à la commission des finances pour avis préalable,

Vu l'avis défavorable rendu par la commission des finances sur cet amendement,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal conformément à l'article 52 du règlement intérieur,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Rejette l'amendement portant création d'une aide pour la signalétique et l'adressage postal des communes avec inscription budgétaire de 150 000 € présenté par le Groupe des Républicains.

(Résultat du vote : « Pour » (adopté) : 12, « Contre » (rejet) : 16, « Abstentions » : 2)

- Approuve le budget primitif 2021 (budget principal) tel qu'annexé et qui s'équilibre en mouvements réels à 407 394 313 €.

Pour : 16

Contre : 12

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC